

## COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

### DÉLIBÉRATION N° CB 17-10 DU 5 OCTOBRE 2017 RELATIVE A LA MODIFICATION DU 10<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA RÉDUCTION DES TAUX DE REDEVANCES POUR 2018

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,  
Vu la délibération n° CPPP 17-01 du 13 septembre 2017 soumettant au comité de bassin, pour avis conforme, les modifications du programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatives à la réduction de taux de redevances pour 2018,  
Vu le dossier de la réunion du comité de bassin Seine Normandie du 5 octobre 2017,

### DÉLIBÈRE

#### Article unique

Le comité de bassin donne un avis conforme sur les modifications suivantes du 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

#### 4.3.2 Les taux de redevances

Dans le **tableau 1 Taux de redevances par année d'activité de 2013 à 2018**, les taux de redevances pour l'année 2018, en euro par m<sup>3</sup>, sont modifiés comme suit

	base	moyenne	renforcée
Pollution domestique	0,220	0,390	0,425
		0,380	0,420
Modernisation domestique			0,30
			0,24
Modernisation non domestique			0,24

La Secrétaire du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président du comité de bassin



François SAUVADET